



## AVIS PUBLIC

### ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifé de la Ville de Montréal (19-057) (RCA19-27006-2).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

**FAIT À MONTRÉAL, CE 10<sup>E</sup> JOUR DE JUILLET 2020.**

**La secrétaire d'arrondissement,**

**Dina Tocheva**